

Quelques repères sur l'histoire et la stratégie du Collectif interassociatif de La Source (CILS)

Introduction

La Source est un quartier créé de toutes pièces à partir des années 60, dans un environnement de forêts et de prairies. En dehors de quelques fermes et du château, il n'y avait, à l'époque, aucune tradition d'habitat dans ce secteur. Ainsi, La Source s'est peuplée par apports successifs de personnes venues de l'extérieur. Ce contexte, ainsi que la distance du centre ville, ont favorisé l'émergence d'un milieu associatif riche, les habitants éprouvant, peut-être plus qu'ailleurs, le besoin de se regrouper.

Après qu'un premier collectif associatif ait été mis en place dès les années 70, c'est l'Association des habitants d'Orléans La Source (AHLS), créée en 1976, qui a pris le relais. Puis ont été mises en place les associations Convergence à La Source (1985), ACM Formation (1991) et Repères (1992) et bien d'autres réunies en coordination associative. Les colloques, dont Convergence a pris l'initiative en 1989 (États généraux, Bicentenaire, Liberté, égalité, fraternité) et en 1991 (Associations, pouvoirs, habitants. Quelles relations ?) ont aussi témoigné de cette volonté de rassemblement et de dialogue sur le quartier.

Franchissons une petite décennie avec la création du **Collectif-Interassociatif** actuel, en juillet 2000, à l'initiative de l'AHLS, de la Confédération syndicale des familles (CSF) et d'ESCALE (Enseignement Sportif Culturel Animation Loisirs). L'objectif de ce partenariat souple entre associations était d'apporter la contribution associative aux débats et concertations liés au Grand Projet de Ville (GPV) en s'appuyant sur une participation aussi large que possible des habitants et sans se substituer aux actions individuelles qui pouvaient être portées par telle ou telle association. Jusqu'en mars 2003 inclus, le secrétariat a été assuré par la CSF, ensuite, Convergence à La Source a pris le relais.

L'histoire publique du GPV débute avec les propositions de **trois cabinets d'architectes** sélectionnés (Massimiliano Fuksas, Alain Sarfati et Paul Chemetov) qui ont donné lieu à exposition et présentation publique en octobre 2000. *In fine*, c'est le projet d'Alain Sarfati qui sera retenu, après les élections municipales de mars 2001.

Le Livre Arc en Ciel

Dès sa création, le Collectif a souhaité apporter sa pierre au débat, sous la forme d'une **première enquête** auprès des habitants, diligentée par les associations. Début **2001**, près de 400 personnes, dont environ 60% de l'habitat collectif, ont ainsi exprimé leur point de vue. On peut considérer que le taux de retour était excellent puisque 700 questionnaires au total ont été distribués. La synthèse des priorités exprimées par les habitants en matière de logements et d'équipements collectifs s'est traduite par la publication du « **Livre Arc en Ciel** » que 37 associations du quartier ont cosigné et dans lequel les thèmes suivants ont été abordés : Constructions, Rénovation – Habitat adapté, Grandes réalisations (Commerces et services, Equipements), déplacements. Le texte complet du Livre Arc en Ciel se trouve sur le site internet du CILS.

Sans rentrer dans le détail, on peut dire que les habitants ont mis l'accent sur les points suivants :

- attachement au quartier ; souhait de mixité des logements (type d'habitat et statut social) ; demande de qualité et de taille des logements ;
- soutien au regroupement d'activités sur la Bolière, au maintien du site du marché de La Source et au transfert du centre Beauchamp sur la Bolière ;
- besoin de nouveaux services publics ; priorité à un centre d'activités culturelles et de loisirs, à la réalisation d'un centre de culte musulman, aux équipements sportifs et à la maison des associations ; accent sur les transports en commun et les pistes cyclables tout en critiquant les temps de parcours du tram pour aller au centre ville.

Le Livre blanc

La *Convention territoriale*, signée le **11 mars 2002**, a été pendant plus de deux ans le document cadre pour le GPV. Ce document est organisé en six chapitres, dont quatre consacrés aux stratégies dites « prioritaires » : 1) Emploi – insertion, Action sociale – santé, 2) Prévention, médiation, sécurité, 3) Education, culture, loisirs, 4) Renouvellement urbain, et deux à des thèmes considérés comme relevant de l'organisation : 5) Maîtrise d'ouvrage, pilotage, 6) Participation des habitants.

Pour le Collectif, qui considère que la participation des habitants est essentielle pour discuter du GPV et se l'approprier, quitte à en contester certains aspects, il est clair que cette participation relève des stratégies prioritaires et non de l'organisation. Il était donc logique que cette situation conduise à un *débat* sur la Convention territoriale. Celui-ci a eu lieu le **22 juin 2002** au centre Saint-Yves, s'appuyant sur un document préparatoire soulevant 21 questions. Ce document, ainsi que le compte-rendu du débat sont disponibles sur le site internet du CILS.

Suite à ce débat, la principale décision a été d'élaborer un *Livre blanc* de propositions et de recommandations sur neuf thèmes principaux considérés comme représentatifs des interrogations que l'on pouvait soulever sur le quartier. Ces neuf thèmes sont indiqués ci-dessous :

1. Historique de La Source : quels enseignements ?
2. Démarche participative des habitants.
3. Un projet culturel pour La Source : réflexions, propositions.
4. L'école de La Source dans le Grand Projet de Ville.
5. Constructions, réhabilitations, démolitions.
6. Activités et emplois : quel rôle pour l'économie solidaire ?
7. Jeunes, insertion et prévention.
8. Développement des activités sportives à La Source.
9. Amélioration du cadre de vie et de la démocratie locale

Le texte intégral du Livre blanc (48 pages) se trouve sur le site internet du CILS. Finalisé en septembre 2003, il a été publié en janvier 2004 avec le soutien de la Ville pour l'impression. Douze associations et organismes volontaires se sont plus particulièrement impliqués dans la rédaction des différents chapitres : AHLS, ASELQO, Centre œcuménique, Confédération nationale du logement (CNL), Convergence à La Source, CSF, ESCALE, Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), Lien social et médiation (LSM), Pour une économie solidaire (PES) ; la régie de quartier REPERES et le Service départemental de prévention spécialisée (SDPS) aujourd'hui dissous.

Le Livre blanc a été tiré à 1500 exemplaires et, à fin 2005, plus de 1000 avaient été distribués auprès des services de collectivités, des enseignants, des associations qui ont aussi servi de relais pour la diffusion auprès des habitants des secteurs collectifs et pavillonnaires. Le solde est utilisé pour alimenter les volontaires de débats dans le quartier et pour répondre à la demande d'organismes ou d'étudiants préparant des travaux sur le quartier ou sur d'autres secteurs où existe un projet de GPV. Une conférence de presse (voir la revue de presse sur le site internet du CILS) s'est tenue à l'espace Savoie le 6 février 2004 et a permis d'alimenter un débat avec la cinquantaine de personnes présentes.

La période récente

Convention ANRU

La convention d'engagement pour le GPV de La Source a été signée en décembre 2004 (texte sur le site de la Ville d'Orléans : www.ville-orleans.fr). Les signataires sont l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU), la commune d'Orléans, l'Agglomération d'Orléans Val de Loire, le Département du Loiret, 7 bailleurs sociaux (dont 4 sont concernés par le renouvellement urbain de La Source), la Caisse des dépôts et consignations (CDC), l'Association foncière logement (qui interviendra par la réalisation de

logements locatifs libres), le préfet de la région Centre et préfet du Loiret. C'est désormais ce texte qui sert de base à tous les développements concernant le GPV de La Source.

En cohérence avec la convention territoriale de 2002, la zone concernée par le GPV est subdivisée en cinq secteurs : Bouleaux-Minouflet, Beauchamp-Genêts, Adélaïde de Savoie, Camille Flammarion, Dalle, pour un total de 56 ha environ, dépassant donc la seule zone urbaine sensible (ZUS) de 35 ha, tandis que la zone d'aménagement concerté (ZAC) « Les Allées de La Source », créée lors du conseil municipal du 30 janvier 2004, couvre environ 47 ha. Les quatre bailleurs concernés par le renouvellement urbain représentent 2 644 logements. Les principales orientations du projet sont données dans le tableau ci-dessous.

| Opération | Commentaires |
|---|--|
| Démolition de 589 logements sociaux et d'équipements devenus obsolètes. | Dégagement d'espaces d'habitat et d'espaces à vocation économique le long de l'avenue Kennedy. |
| Reconstruction de 589 logements sociaux. | Dont 170 sur site et 419 hors site à l'échelle de l'agglomération. |
| Réhabilitation de 1 200 logements. | |
| Construction de 330 logements locatifs libres | |
| Transformation de la trame viaire et résidentialisation selon une organisation en îlots. | |
| Mise en place d'espaces verts publics et privés sur environ 4 ha. | |
| Transformation de l'ancien centre commercial 2002 en pôle de services. | |
| Construction d'un nouveau complexe sportif (ex Minouflet), d'une Maison des associations (MDA) et d'un nouveau groupe scolaire. | |
| Refonte du pôle culturel (Théâtre, Bibliothèque). | |
| Aménagement d'un lieu d'accueil pour les jeunes. | |

Le projet de renouvellement urbain tient également compte de grandes opérations situées en dehors du secteur opérationnel :

- implantations économiques le long de l'avenue Kennedy ;
- reconstruction du Centre hospitalier régional ;
- projet de déplacement de la gare SNCF de Saint-Cyr-La Source.

Le dispositif mis en place par l'ANRU comporte également une Charte nationale d'insertion destinée à favoriser l'insertion professionnelle des habitants des zones urbaines sensibles. Il est ainsi demandé aux porteurs de projet de s'engager sur un objectif d'insertion d'au minimum 5% du nombre total d'heures travaillées et de 10% des embauches directes et indirectes (notamment à travers des structures du type régie de quartier ou association d'insertion). Un dispositif de même nature avait été mis en place dans le cadre du programme Banlieue 89. De nombreuses associations sont en attente de son application dans le cadre du GPV et le CILS a mis en place une Commission « Emploi » dont l'objectif est de favoriser tout dispositif contribuant à améliorer la situation de l'emploi sur le quartier.

Participation des habitants

Depuis le changement de municipalité en 2001, le **Conseil consultatif de quartier** (CCQ) s'est clairement affiché comme l'instance de concertation par excellence avec les habitants. À cet effet, sept ateliers (dénommés aussi commissions ou groupes de travail) ont été mis en place : GPV, Communication, Culture (Comité des Fêtes), Jeunes, Loisirs culture, Sécurité, Voirie. Rapidement, le Comité de Fêtes a pris son autonomie pour fonctionner comme une entité à part entière. Les autres

ateliers se sont réunis selon une périodicité très variable de l'un à l'autre (voir le tableau récapitulatif sur le site du CILS).

Avec le recul de près de quatre ans d'expérience, en dehors de certaines réunions de l'atelier GPV et de l'assemblée générale du CCQ qui suscitent une fréquentation plus large, il apparaît que ce sont toujours plus ou moins les mêmes personnes qui sont présentes aux ateliers et que la participation des habitants directement concernés par le GPV reste fort limitée.

Fidèle à sa stratégie d'être un contributeur actif, le Collectif, non seulement s'est efforcé d'être présent aux diverses réunions des ateliers du CCQ, mais a également proposé de s'inspirer de l'exemple de Valenciennes, ville dont J. L. Borloo fût le maire, en matière de participation des habitants. Sur le site du CILS se trouve le compte-rendu de visite à Valenciennes, en décembre 2002 (déplacement que la ville, sollicitée, n'a pas souhaité financer) et les différents courriers échangés avec la Ville sur le thème de la participation des habitants.

L'idée était de mettre en place des *réunions régulières d'échange avec les habitants*, dans les différents secteurs du GPV et non plus dans un point central (mairie, salle Pellicer...). C'est ce qui se fait à Valenciennes, qui développe par ailleurs un système de communication différent (appel à un bureau d'études spécialisé pour l'animation des réunions, réunions mensuelles, compte-rendu de réunion diffusé dans toutes les boîtes à lettres...). Cette stratégie ne saurait toutefois se substituer aux réunions de bas d'immeubles de La Source, initiées par la Régie de quartier REPERES dès sa création, et largement poursuivies depuis, en partenariat, en particulier, avec l'OPAC d'Orléans. On notera avec satisfaction que depuis 2005, certaines réunions GPV se font en secteur du quartier, concrétisant ainsi une stratégie que nous avons défendu sans relâche depuis 2002.

Ceci nous donne l'occasion d'évoquer également le *journal du GPV* « L'Élan », auquel le Collectif apporte sa contribution, notamment, dans la page réservée aux associations et habitants (article sur le Livre blanc dans le n°1, journées propreté dans le n°2, point de vue de la CNL dans le n°3), page dont le principe a été proposé par le Collectif dès le départ. Bien que la parution de ce journal doive être saluée positivement, il nous semble que ce vecteur reste insuffisant pour contribuer efficacement à la participation des habitants. Mieux vaudrait une communication régulière moins luxueuse et favorisant plus l'expression des habitants, qu'une parution bisannuelle en quadrichromie. Rappelons que le premier numéro de L'Élan est paru en novembre 2003, le second en mai 2004 et le 3^{ème} en mars 2005.

Ce qui s'est passé au niveau du projet de *Maison des associations* (MDA) est également révélateur d'une certaine vision de la participation des habitants. En effet, pendant plus d'un an, le Collectif a été associé aux discussions sur le cahier des charges de la future MDA, dont il nous était alors dit qu'elle devait se construire en face du futur palais des sports. Certes, la convention ANRU (décembre 2004) évoquait la possibilité que cette MDA soit installée dans les locaux de l'ancienne bibliothèque. En pratique, on n'a entendu parler de cette solution que lors de la rencontre du 17 mars 2005 au cours de laquelle on a appris la réduction significative de la superficie prévue pour la future MDA et le projet d'installer celle-ci dans l'ancienne bibliothèque aux côtés de l'école de musique déménagée de la salle F. Pellicer.

Contrairement à ce qui nous avait été dit le 17 mars, il s'est avéré qu'il n'y avait plus matière à discussion et que la décision était prise. Il n'y a d'ailleurs pas eu d'autre rencontre sur le sujet dans les mois qui ont suivi, le courrier du CILS adressé au maire d'Orléans (12 mai) est resté sans réponse et le 28 juillet le sujet était définitivement réglé avec l'annonce de l'appel d'offres de maîtrise d'œuvre pour la nouvelle bibliothèque à construire en face du complexe sportif. La convention ANRU évoquait en effet la possibilité de déplacer la bibliothèque à proximité du futur gymnase (lire complexe sportif) ou de l'intégrer au futur groupe scolaire à construire. Cette dernière solution n'a d'ailleurs jamais été présentée ni débattue avec les habitants.

En conclusion, chacun peut comprendre la nécessité d'arbitrages, encore faut-il en discuter. Maintenant que les choix sont faits, ce qui importe c'est que les conditions de cohabitation entre la MDA et l'école de musique soient bien assurées, notamment en matière d'insonorisation.

Par ailleurs, l'histoire de l'Espace Savoie au 22 allée Adélaïde de Savoie souligne l'intérêt d'un centre d'accueil et de dialogue au cœur même du quartier. L'idée de pérenniser la formule d'un espace type Savoie reste possible comme cela a été évoqué lors de la réunion du Conseil consultatif de quartier du 12 septembre 2005.

Pour conclure

Le Collectif se veut être dans la dynamique du débat sur un quartier en devenir, en facilitant le plus possible la participation des habitants et la prise en compte de leurs avis afin que ceux-ci s'approprient pleinement le GPV.

C'est dans cette logique que deux commissions ont été mises en place sur deux sujets d'intérêt majeur : construction/réhabilitation/démolition d'une part, emploi de l'autre. C'est aussi dans cette logique que le Collectif participe aux ateliers du CCQ et qu'il s'exprime publiquement chaque fois qu'il estime justifié de le faire. C'est encore dans cette logique que, depuis sa création, le Collectif défend le principe de lieux accessibles aux jeunes (et aux moins jeunes), le soir, depuis de simples cafés ou salles de jeux jusqu'à des lieux spécifiques à l'image, par exemple, des soirées du Foyer Horizon. Sur ce point, le quartier de La Source, de fait une véritable ville, est particulièrement mal pourvu.

La participation des habitants reste l'objectif prioritaire et il est souhaité que le forum de discussion installé sur le site internet du CILS soit l'occasion pour beaucoup de s'exprimer, alors qu'ils ne le feraient pas forcément en réunion publique. Notre souhait est que ce site devienne un outil d'information, de débat et de dialogue au service de tous.